



Suivi sur la possible contamination des sols à Pointe-Fortune.

- La Municipalité de Pointe-Fortune fait le point

Pointe-Fortune, le 12 janvier 2021 – Suite au dépôt de la lettre soulevant des interrogations de la part du regroupement des citoyens de la communauté de Pointe-Fortune suivant le reportage de Radio-Canada sur des dépôts de sols potentiellement contaminés, la Municipalité de Pointe-Fortune fait le point.

Lors d'une conférence téléphonique avec le ministère, tenue le 2 décembre 2019, le Ministère s'était engagé à faire des analyses approfondies de l'eau des puits de certaines des propriétés voisines des sites qui ont reçues des sols potentiellement contaminés.

Ainsi donc le Ministère de l'environnement a réalisé le 22 septembre 2020, l'échantillonnage de 10 puits privés sur le territoire de la municipalité. L'ensemble des résultats d'analyses ont été fourni à la Direction de la santé publique de la Montérégie (DSPM) afin de solliciter son avis sur les risques à la santé.

Il en ressort que les résultats indiquent l'absence de contamination en lien avec le dépôt de sols potentiellement contaminés, par des valeurs inférieures aux limites de détection possible ou des valeurs inférieures aux critères de qualité de l'eau de consommation pour les paramètres investigués.

Toutefois, deux adresses ont reçu une recommandation plus spécifique de la DSPM. L'une d'elles était en lien avec le manganèse puisque la concentration mesurée dépasse légèrement la concentration maximale acceptable (CMA) établie par Santé Canada et l'autre était en lien avec le sodium puisque malgré le fait que la concentration mesurée ne représentait pas de risque pour la santé de la population en général, la valeur dépassait tout de même le critère de Santé Canada pour l'aspect esthétique de l'eau, notamment le goût. Ces paramètres étant la plupart du temps naturellement présents dans l'eau souterraine de certains secteurs.

Des lettres et les certificats d'analyses ont été transmis par le Ministère de l'Environnement à chacun des propriétaires des puits échantillonnés le 8 décembre 2020, les informant des résultats. Par ailleurs, le Ministère a d'emblée informé ces propriétaires qu'il y aurait un autre échantillonnage de leur puits au printemps 2021.

La municipalité continue de suivre le dossier avec la plus grande attention et les citoyens seront mis au courant de son évolution.

Finalement, la municipalité compte sur la collaboration de tous pour la tenir informer de toute situation problématique en rapport avec toute irrégularité à un règlement municipal. Toute information valable et vérifiable reçue de la part de citoyen sera prise et traitée de façon confidentielle. Travaillons ensemble pour le bien-être de notre communauté.

Source : Municipalité de Pointe-Fortune